



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 72/93

Concerne : Demande d'un crédit d'étude de Fr. 220'000.-- pour un avant-projet relatif à la construction d'un complexe communal sur la parcelle No 831 sise aux Morettes.

Municipal responsable : M. Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune est propriétaire de la parcelle No 831 sise aux Morettes, d'une surface de 26'553 m². A plusieurs reprises, des conseillères ou conseillers se sont inquiétés au sujet de l'aménagement de cette parcelle et des constructions qui y seront implantées. Lors de la demande du premier crédit d'étude pour l'agrandissement du collège de "La Combe", la Municipalité a annoncé qu'une étude serait entreprise pour les Morettes. Celle-ci devra tenir compte des besoins de la Commune à moyen et long terme. Dans son préavis No 11/90 pour la demande du crédit de construction du collège de "La Combe", Elle précisait qu'en ce qui concerne les besoins scolaires en salles de gymnastique, ils resteront insuffisants et qu'une deuxième salle de sport devra être réalisée dans un proche avenir. Effectivement, la Municipalité a dû, pour obtenir le feu vert du Département de l'Instruction publique et des Cultes pour l'agrandissement du collège de "La Combe", prendre un engagement concernant la construction d'une nouvelle salle de gym. L'Etat a accepté cet engagement à condition que le calendrier prévu par la Commune ne prévoie pas un décalage plus important qu'une à deux années. Les nouvelles salles de classes sont utilisées depuis la rentrée d'août 1992 et il est grand temps d'entreprendre cette étude.

Un autre élément important est à prendre en considération. Notre grande salle actuelle est à bout de souffle. La toiture est sérieusement endommagée, dans les façades il y a plusieurs fentes inquiétantes, la chaufferie fonctionne plutôt par

habitude, les fenêtres ferment très mal. Au niveau sécurité, nous avons reçu de l'ECA, le 31 mars dernier, toute une série de mesures de prévention à entreprendre. Les sanitaires sont insuffisants et il faut bien le dire, insalubres.

Un dernier élément très important est que la mise en valeur de nos bâtiments derrière la grande salle, également en train de tomber en ruine, ainsi que celle du bâtiment de l'Auberge communale, ne sont possibles qu'en démolissant la grande salle actuelle.

En 1991, le Conseil communal a, en acceptant le budget communal pour 1992, accordé un crédit de Fr. 50'000.--, pour permettre à la Municipalité de mandater quelques bureaux d'architectes pour Lui présenter des propositions concernant l'implantation des bâtiments et des installations nécessaires à la Commune aux Morettes. Le catalogue des besoins à moyen et long terme a été préparé avec la Commission des bâtiments. En juillet 1992, le mandat d'étude a été remis aux Bureaux d'architectes Cornaz, à Nyon, Lyon et Goldmann, à Lausanne et Hans Schaffner, à Renens.

Voici quelques extraits des directives générales du mandat d'étude :

Programme :

- une salle de gymnastique double
- une salle de spectacle et de fête
- un abri de protection civile
- un parking enterré et un en surface
- des terrains de sport
- les aménagements extérieurs et circulations
- un groupe scolaire de 4 classes
- une possibilité d'extension de 4 classes, ainsi que les appartements de service faisant l'objet d'étapes ultérieures. Les dispositions du plan de quartier "Les Morettes" et de son règlement, qui ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 10 février 1982, sont impératives, de même que celles du Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Les projets devaient être remis à la Municipalité le 27 novembre 1992. La Commission d'experts, formée de la Municipalité, de M. Marc Mozer, architecte conseil, de Me Alexandre Bonnard, des Commissions d'urbanisme et des bâtiments, a examiné les trois projets et a retenu finalement celui du bureau de M. Hans Schaffner, à Renens. Il faut préciser que les trois projets présentés sont de bonne qualité, mais celui du Bureau Schaffner est le plus intéressant à tous points de vue. L'utilisation polyvalente du complexe pour les fêtes ou des rassemblements de tous genres est parfaitement possible sans compromettre l'affectation spécifique de chacun des locaux. La salle de sport est largement éclairée sur ses deux faces latérales et bénéficie d'un contact visuel direct avec l'extérieur. L'intégration dans le cadre naturel et urbain est bonne.

L'implantation générale des bâtiments garantit un minimum de nuisances aux habitants proches, tant au point de vue des dégagements et des vues que des distances généreuses aux constructions voisines. La réalisation par étapes est possible sans difficultés.

2. PROPOSITIONS

Nous sommes heureux de vous présenter, aujourd'hui, le résultat de cet "appel de projets". Comme déjà dit plus haut, la Commission d'experts a opté pour le projet du Bureau Hans Schaffner. Dans les grandes lignes, voici ce qui est proposé par ce bureau :

- a) Un complexe avec, une salle de gym double avec gradins et locaux annexes, une salle de spectacle avec galerie, scène, foyer, buvette/hall, cuisine et autres locaux annexes. Cet ensemble pourrait être réalisé en première étape.
- b) Un parking en surface qui serait en principe une extension au nord du parking actuel des Fossés. Celui-ci devrait être réalisé en même temps que le complexe sportif et culturel.
- c) Un groupe scolaire pour huit classes qui pourra être réalisé en deux étapes. Les aménagements et équipements sportifs extérieurs. Le groupe scolaire sera une étape de construction ultérieure. Sa réalisation est conditionnée par l'évolution de la population de Prangins.
- d) Un parking souterrain. A moyen ou long terme un parking souterrain pourrait être un apport intéressant pour le centre du village. Il est important de prévoir un emplacement dès le départ.
- e) Les circulations et accès doivent être également planifiés avant toutes constructions.

La partie située en zone village constitue une réserve de terrain. Une étude ne sera développée qu'au moment où le besoin en appartements ou autres locaux deviendra une nécessité.

Un abri public pour environ 300 personnes devra être réalisé soit, avec le groupe de l'ensemble culturel-sportif, soit avec le groupe scolaire ou réparti entre les deux groupes. Il pourrait également être prévu de l'intégrer dans le parking souterrain.

Sur la base du coût estimatif de la réalisation de l'ensemble des constructions projetées (CFC 1-2-3-4-5-9), qui est devisé à environ Fr. 19'000'000.--, le crédit d'étude pour la phase avant-projet se monte à Fr. 240'000.--, dont à déduire l'acompte de Fr. 20'000.-- payé au terme du concours.

Le temps nécessaire pour réaliser cette étude est de 4 à 6 mois environ.

L'étude de la phase avant-projet sera entreprise pour l'ensemble des constructions citées ci-dessus sous lettre a) à e), y compris les sondages.

La suite de l'étude, c'est-à-dire la phase projet d'enquête et la phase mise en soumissions, sera alors limitée à la première étape de construction (complexe culturel et sportif, parking ensurface). Le coût estimatif pour cette première étape est devisé entre Fr. 9'000'000.-- et Fr. 10'000'000.-- suivant l'option prise.

3. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 72/93 concernant la demande d'un crédit d'étude de Fr. 220'000.-- pour un avant-projet pour la construction d'un complexe communal sur la parcelle No 831 sise aux Morettes,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 72/93 concernant la demande d'un crédit d'étude de Fr. 220'000.-- pour un avant-projet pour la construction d'un complexe communal sur la parcelle No 831 sise aux Morettes,
- 2/ de financer cette opération dans le cadre des autorisations générales d'emprunter un total de Fr. 32'000'000.-- accordées par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des finances,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 7'350.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,

4/

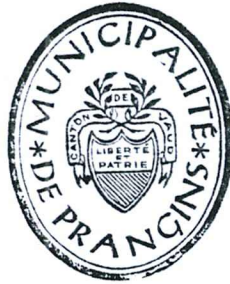
d'autoriser la Municipalité à mandater le bureau d'architectes Hans Schaffner & Cie, à Renens.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 avril 1993, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J.-P. Frutiger



Le secrétaire


A. Badel

P.S. : Une exposition des trois projets (Cornaz, Lyon et Goldmann, Schaffner) aura lieu à la salle communale le mardi 22 juin 1993 de 15 h. 00 à 20 h. 00.

Annexe : 1 plan de situation

Morelles

plan de situation
échelle: 1:1000

